



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 29

ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTÉ

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GOERTZEN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 204) — *Loi modifiant le Code de la route (obligation de motiver tout ordre d'arrêt)/The Highway Traffic Amendment Act (Reason for Traffic Stop)*

M. WASYLIW

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (expérience des directeurs en enseignement)/The Public Schools Amendment Act (Teaching Experience of Principals)*

M. WASYLIW

(N° 211) — *Loi sur l'admissibilité des électeurs aux élections locales (modification de diverses lois)/The Local Elections Voter Eligibility Act (Various Acts Amended)*

M. WASYLIW

(N° 213) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (accords de non-concurrence)/The Employment Standards Code Amendment Act (Non-Compete Agreements)*

M. WASYLIW

(N° 214) — *Loi sur la parité et la diversité au sein des conseils d'administration/The Board Parity and Diversity Act*

M^{me} DELA CRUZ

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (plébiscites sur la fermeture permanente de salles d'urgence)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Plebiscite Before Permanent Emergency Room Closure)*

M. WASYLIW

(N° 217) — *Loi sur la présentation de rapports sur l'efficacité énergétique/The Energy Efficiency Disclosure Act*

M. MOYES

(N° 218) — *Loi sur le Mois de lutte contre les changements climatiques (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Climate Action Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M. WASYLIW

(N° 219) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (intervention et signalement obligatoires en cas d'acte répréhensible commis par un autre agent de police)/The Police Services Amendment Act (Obligation to Respond to Police Wrongdoings)*

M. WASYLIW

(N° 220) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. WOWCHUK

(N° 221) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*

M. JOHNSON

(N° 222) — *Loi sur les intrus criminels et modification de la Loi sur la responsabilité des occupants/The Criminal Trespassers Act and Amendments to The Occupiers' Liability Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. BALCAEN
M. BEREZA
M^{me} BYRAM
M^{me} COOK
M. EWASKO
M. GOERTZEN
M. GUENTER
M^{me} HIEBERT
M. JACKSON
M. JOHNSON
M. KHAN
M. KING
M. LAGASSÉ
M^{me} LAMOUREUX
M. NARTH
M. NESBITT
M. PERCHOTTE
M. PIWNIUK
M. SCHULER
M^{me} STONE
M. WHARTON

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* WIEBE

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (mesures concernant les activités illégales)/The Residential Tenancies Amendment Act (Measures to Address Unlawful Activities)*
(M. le *ministre* WIEBE — illimité)

M. le *ministre* SANDHU

(N° 42) — *Loi sur l'achat au Canada (modification de la Loi sur les achats du gouvernement)/The Buy Canadian Act (Government Purchases Act Amended)*
(M. le *ministre* SANDHU — illimité)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SIMARD

(N° 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur l'aménagement du territoire/The City of Winnipeg Charter Amendment and Planning Amendment Act*

M. le *ministre* SIMARD

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M^{me} la *ministre* SCHMIDT

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

Ministre ASAGWARA

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les dons de tissus humains/The Human Tissue Gift Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 9) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (2)*

M. le *ministre* SANDHU

(N° 10) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act (2)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* MOSES

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel/The Oil and Gas Amendment Act*

M^{me} la *ministre* SMITH

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 13) — *Loi corrective de 2025/The Minor Amendments and Corrections Act, 2025*

M. le *ministre* SALA

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. le *ministre* SALA

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Amendment Act*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires et la Loi sur les écoles publiques/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment and Public Schools Amendment Act*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (équité alimentaire pour un apprentissage durable)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Equality for Lasting Learning Outcomes)*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (enseignement en langue autochtone)/The Public Schools Amendment Act (Indigenous Languages of Instruction)*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (milieu scolaire sûr)/The Public Schools Amendment Act (Safe Schools)*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants et la Loi sur l'administration scolaire/The Community Child Care Standards Amendment and Education Administration Amendment Act*

M^{me} la ministre KENNEDY

(N° 21) — *Loi sur la protection des jeunes sportifs/The Protecting Youth in Sports Act*

M. le ministre MOYES

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement et la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets/The Environment Amendment and Waste Reduction and Prevention Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre WIEBE

(N° 23) — *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act*

M^{me} la ministre MARCELINO

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M. le *ministre* SANDHU

(N° 25) — *Loi sur la transparence et la responsabilité en matière de partenariats public-privé/The Public-Private Partnerships Transparency and Accountability Act*

M. le *ministre* SANDHU

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil/The Vital Statistics Amendment Act*

M. le *ministre* SALA

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu/The Income Tax Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* SALA

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

M^{me} la *ministre* MARCELINO

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Ministre ASAGWARA

(N° 33) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act*

M^{me} la *ministre* NAYLOR

(N° 34) — *Loi modifiant le Code de la route (réglementation des transporteurs routiers)/The Highway Traffic Amendment Act (Motor Carrier Enforcement)*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules et le Code de la route/The Drivers and Vehicles Amendment and Highway Traffic Amendment Act*

M. le ministre SALA

(N° 37) — *Loi sur l’Autorité des services financiers du Manitoba et modifiant diverses autres lois/The Manitoba Financial Services Authority Act and Amendments to Various Other Acts*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la ministre NAYLOR

(N° 38) — *Loi modifiant le Code de la route (mesures de sécurité routière)/The Highway Traffic Amendment Act (Traffic Safety Measures)*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (financement des campagnes électorales pour les élections scolaires)/The Public Schools Amendment Act (Campaign Financing for School Trustees)*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 40) — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l’« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l’administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting “O Canada” and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)*

Ministre ASAGWARA

(N° 41) — *Loi modifiant la Loi sur la présentation de rapports concernant les mesures de soutien destinées aux enfants survivants d’agression sexuelle (professionnels de la santé formés et troussees médico-légales)/The Reporting of Supports for Child Survivors of Sexual Assault (Trained Health Professionals and Evidence Collection Kits) Amendment Act*

M. le ministre WIEBE

(N° 43) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre FONTAINE — Comité spécial sur le journalisme local

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l’avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels comme les publications en français, en pilipino, en pendjabi et en chinois, et dont le mandat est d’étudier les questions liées à l’aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l’Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d’automne de 2025;

que le Comité soit composé :

- a) de quatre députés choisis par le caucus néo-démocrate,
- b) de deux députés choisis par le caucus progressiste-conservateur;

que le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le Comité jouisse du même statut et des mêmes pouvoirs que les comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et procédures que ces derniers, notamment en ce qui a trait au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

qu'après l'avoir adoptée, l'Assemblée ne puisse modifier la présente motion que par les moyens suivants :

- a) avec son consentement unanime;
- b) par l'adoption d'une nouvelle motion;
- c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si l'Assemblée ne siège pas.

Motion d'amendement de M. JOHNSON

Que le premier paragraphe de la motion soit remplacé par ce qui suit :

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels représentant tout groupe ethnique ou toute langue non officielle — pourvu que ces médias ne véhiculent aucun discours haineux et ne s'opposent pas aux valeurs manitobaines d'inclusivité et de respect à l'égard de toutes les races, religions et origines —, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

(M. GOERTZEN — 27 minutes)

QUESTIONS ÉCRITES — ACCEPTÉES MAIS RESTÉES SANS RÉPONSE

M. WASYLIW

1. En 2012, la province du Manitoba a poursuivi les grandes compagnies de tabac afin de recouvrer les coûts des services de soins de santé servant à traiter les maladies liées au tabac. Pendant la campagne électorale, le gouvernement provincial actuel a promis la construction d'un nouveau siège social d'Action cancer. Le 5 mai 2024, les médias ont rapporté que le premier ministre avait annoncé aux Manitobains que la poursuite était réglée et que l'argent du règlement serait utilisé pour construire le nouveau siège social. Le premier ministre a indiqué que ce règlement, dont le montant devrait se situer entre des centaines de millions et un demi-milliard de dollars, serait versé au début de 2025; or, la province n'a toujours rien reçu. Quelle est la politique du gouvernement provincial par rapport à la construction du siège social d'Action cancer et à quel moment ce siège social sera-t-il construit?

2. Alors qu'il était le parti de l'opposition, le parti néo-démocrate a retardé l'adoption du projet de loi n° 22 qui renversait l'interdiction d'utiliser des pesticides à des fins esthétiques en invoquant que ces derniers mettaient la santé des enfants manitobains en danger. Le 29 août 2023, soit pendant la campagne électorale provinciale, le parti néo-démocrate s'est engagé lors du forum sur l'environnement et le climat à rétablir l'interdiction des pesticides à des fins esthétiques. Quelle est la politique actuelle du gouvernement provincial sur ces pesticides et peut-on s'attendre à une nouvelle interdiction?
3. Le gouvernement provincial a annoncé qu'à partir de février, la province du Manitoba et la Ville de Winnipeg allaient reloger les personnes qui résident dans des campements, et ce, un campement à la fois. Quels sont les critères pour déterminer l'ordre de priorité des campements et à quel moment le relogement des personnes du campement de Southwood dans le quartier University Heights de Fort Garry est-il prévu?
4. Pendant la campagne électorale de 2023, le gouvernement provincial s'est engagé à tenir les sociétés gazières responsables en accordant à la Régie des services publics de nouveaux pouvoirs de réglementation, de révision et d'enquête relativement au prix de vente de l'essence au Manitoba. On rapporte que le premier ministre a cité l'exemple des provinces de l'Atlantique qui interdisent les hausses soudaines du prix de l'essence pendant l'été ou avant les longues fins de semaine. Est-ce toujours la politique du gouvernement provincial d'accorder de nouveaux pouvoirs à la Régie des services publics et quand en sera-t-elle investie?
5. Lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement provincial s'est engagé à rétablir la couverture de soins de santé pour les étudiants internationaux. Est-ce toujours la politique du gouvernement provincial de rétablir cette couverture et quelle est la raison du retard?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M^{me} DELA CRUZ — Itinérance

6. Attendu :

que le précédent gouvernement progressiste-conservateur déchu a manqué à son devoir envers les Manitobains vulnérables en privant ceux qui vivent dans l'itinérance ou dans des logements précaires de l'aide dont ils ont besoin;

qu'il a, pendant ses sept ans et demi au pouvoir, causé du tort aux Manitobains à faible revenu en vendant plus d'unités d'habitation qu'il n'en a créé, forçant ainsi plus de Manitobains à vivre dans l'itinérance;

qu'il a éliminé la portion du budget de Logement Manitoba allouée aux travaux de réparation, ce qui a entraîné la détérioration de bâtiments nécessitant des travaux de réparation et la souffrance des résidents exposés à de mauvaises conditions de vie;

qu'il a nui aux Manitobains étant donné qu'il a augmenté les impôts des locataires en éliminant le crédit d'impôt pour les locataires;

qu'il a éliminé, sans aucun souci, presque 70 postes de première ligne au sein de Logement Manitoba, mettant en péril la sécurité des locataires;

que grâce à sa stratégie *Your Way Home*, le présent gouvernement provincial s'occupe des Manitobains qui vivent dans des campements et leur permet de déménager dans des logements où un soutien complet leur est offert afin de mettre fin à l'itinérance chronique;

que le gouvernement provincial a tenu sa promesse de créer plus de logements puisqu'il a logé 1 200 Manitobains pendant sa première année au pouvoir;

qu'en 2024, le gouvernement provincial a octroyé 116 millions de dollars dans le cadre de son premier budget pour aider à construire 350 logements sociaux ou abordables et à réparer plus de 3 000 autres logements, soutenant ainsi des milliers de Manitobains en leur offrant le logement dont ils ont besoin,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial d'avoir logé plus de 1 200 Manitobains pendant sa première année au pouvoir, d'avoir entamé la création de plus de 560 logements sociaux ou abordables, d'avoir renforcé Logement Manitoba et d'avoir continué à aider les personnes qui vivent dans des campements à déménager dans des logements supervisés au moyen de sa stratégie *Your Way Home*, grâce à laquelle le Manitoba compte mettre fin à l'itinérance d'ici 2031.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 26 mars 2025, à 18 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2021 »;
 - le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2022 »;
 - le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2023 »;
 - le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2024 ».
-